



Centre de Référence en Santé Mentale, asbl

Mémoire

en vue des élections 2024

Juin 2023

Le Centre de référence en santé mentale, reconnu dans le cadre du Code wallon de l'action sociale et de la santé, a pour mission de soutenir les professionnel·le·s et les services actifs en santé mentale afin de contribuer à l'amélioration des réponses apportées aux problèmes de santé mentale de la population.

Ces trois dernières années, marquées notamment par la crise sanitaire, la santé mentale n'a jamais occupé autant de place, que ce soit dans les médias, dans la sphère politique, dans le débat public, mais aussi à travers les multiples études visant notamment à mesurer l'impact de la pandémie sur la santé mentale - des soignant·e·s, des étudiant·e·s, des adolescent·e·s, ou plus largement à présent, sur l'état de santé mentale de la population dans un contexte marqué par des crises multiples.

La pandémie a ainsi eu (entre autres) pour effet de lever certains tabous concernant la santé mentale et de permettre des avancées majeures en termes de déstigmatisation, non seulement des problèmes de santé mentale, mais aussi de l'offre dans ce secteur.

Par ailleurs, aux différents niveaux de pouvoir, les autorités ont fait preuve de réactivité en dégagant des moyens complémentaires pour renforcer l'aide à la population, notamment en matière de santé mentale.

Cela étant, des efforts sont encore à fournir afin, d'une part, d'améliorer l'accessibilité aux soins pour toute la population en s'appuyant sur les besoins et, d'autre part, d'agir sur les déterminants de la santé en vue de favoriser les conditions d'une bonne santé mentale.

La santé mentale est un droit fondamental pour tout être humain. Elle est indispensable à la santé et à la qualité de vie. Investir durablement dans la santé mentale est une manière de réduire les inégalités, de favoriser la paix, de contribuer à la sécurité et la prospérité nationale. C'est un activateur de durabilité sociale, environnementale et économique.

Le CRéSaM présente ci-dessous ses priorités en matière de santé mentale.



L'évolution des réponses données à la santé mentale doit se réaliser dans une indispensable transversalité et dans une parfaite cohérence entre les différents niveaux de pouvoirs et les divers secteurs concernés. Elle concerne aussi bien les collaborations entre les différents Cabinets et administrations compétents en matière de santé, que les collaborations entre le secteur de la santé et les autres secteurs.

Cette transversalité n'est pas une fin en soi mais bien une condition nécessaire à la concrétisation d'actions au bénéfice des personnes en souffrance psychique et plus largement de toute la population, dans une optique de promotion de la santé, de prévention des problèmes de santé mentale, et de soin.

Le CRéSaM plaide :



Pour une prise en compte de la santé mentale dans tous les domaines de la vie "Mental health in all policies"

Anticiper systématiquement **l'impact potentiel des décisions** prises dans toutes les politiques sur la santé mentale et le bien-être des citoyen·ne·s (en s'appuyant sur les études relatives aux déterminants de la santé), afin d'améliorer les conditions favorables à une bonne santé mentale.

Garantir des **conditions propices aux collaborations et aux partenariats** entre professionnel·le·s de terrain des différents secteurs (santé mentale, santé, logement, culture, sport, éducation, intégration sociale, emploi, etc.) via la reconnaissance et le financement du travail en réseau, des concertations, des prises en charges simultanées, de l'accompagnement des moments de transition d'un service à l'autre, etc.



*Concernant **les jeunes à la croisée de différents secteurs**, il s'agit de développer une architecture à trois niveaux comprenant divers organes garants d'un processus intersectoriel fonctionnel soutenant des modalités de prise en charge de ces jeunes: niveau micro (les pratiques intersectorielles autour du jeune), niveau méso (des plateformes intersectorielles locales: échange de pratiques et d'expertise et courroie de transmission entre l'organe macro et le terrain) et niveau macro (une plateforme de coordination des politiques de l'enfance et de la jeunesse).*



Pour une offre de soins en santé mentale cohérente

Construire une **vision politique de santé mentale** claire et concertée entre les différents niveaux de pouvoir, qui rendra possible l'opérationnalisation par les acteurs à tous les niveaux.

Renforcer l'articulation et la collaboration entre les **soins dans le milieu de vie et les soins résidentiels**, avant, pendant et après l'hospitalisation : appuyer la continuité des soins, faciliter les allers-retours entre l'hôpital et le milieu de vie, soutenir la communication et la concertation aux moments de passage d'un service à l'autre, faciliter l'accès aux lits de crise pour des périodes courtes mais éventuellement répétées, etc.



Afin de développer une politique de soins de santé mentale au plus près des besoins de la population, il est nécessaire d'en assurer le monitoring en impliquant les divers acteurs, y compris au niveau local. La nécessité de disposer de données (quantitatives et qualitatives) probantes sur la santé mentale n'est plus à démontrer et il est donc essentiel de donner les moyens aux acteurs de terrain de collecter ces données, et aux services compétents de les traiter.

La définition des données à récolter doit s'opérer tenant compte du temps que nécessitent les encodages au sein des équipes. Il s'agit de veiller à ce que la clinique reste bien le cœur du travail des professionnels.

Le CRÉSaM plaide :

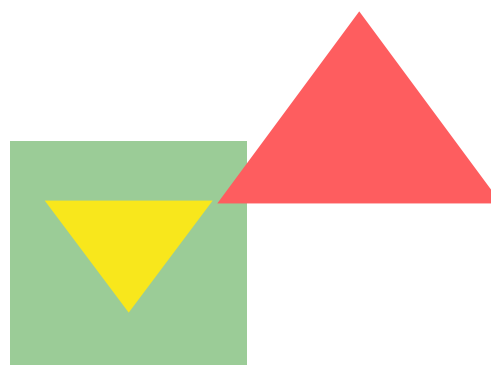
Pour une offre en adéquation avec les besoins, et des moyens alloués sur une base objective

Soutenir la mise en place d'études permettant de mesurer de manière précise les **besoins** de la population en matière de (soins en) santé mentale.

Soutenir et systématiser **l'évaluation** de l'accessibilité de l'offre en santé mentale : délais d'attente, manquements dans l'offre, coûts, etc.

S'appuyer sur les retours des **usagers et des proches**, experts de leur vécu et de leur parcours de soin ; cette place donnée à leur expertise doit être facilitée par la reconnaissance et la pérennisation des associations de proches et d'usagers, et par l'amélioration des conditions de leur accès aux différents lieux de concertation au niveau politique et au niveau des institutions.

Définir de manière conjointe et concertée avec les acteurs de terrain des **indicateurs** de santé mentale pertinents et transversaux permettant de mesurer notamment l'utilisation des services, l'état de santé mentale de la population, les trajectoires de soins, les leviers et obstacles aux collaborations, etc.





Pour des données récoltées, utilisées et comparables à la fois au niveau des régions et au niveau fédéral

Développer une **base commune** pour la collecte des données de tous les services dédiés à la santé mentale en Belgique, en donnant aux opérateurs les moyens de disposer des outils d'encodage adéquats et en s'assurant qu'il n'y ait pas de doubles encodages.

Garantir un **traitement effectif des données récoltées** par les services et les administrations au niveau régional et les mettre en perspective avec les données disponibles tant au niveau fédéral qu'au niveau international.

Mettre à **disposition** des opérateurs qualifiés (universités, centres de recherche, centres de référence, instituts de statistique, etc.) les données anonymisées afin qu'ils réalisent des analyses utiles permettant d'une part, d'orienter les décisions politiques en matière d'organisation de l'offre en santé mentale, et d'autre part, de soutenir les acteurs de terrain dans leurs pratiques.



PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE & PRÉVENTION DES PROBLÈMES DE SANTÉ MENTALE

La santé mentale de la population doit faire l'objet d'un regard global et transversal et être abordée sous l'angle d'un continuum ; en ce sens il est essentiel de déployer des politiques publiques et des actions relevant à la fois de la prévention-promotion et à la fois du curatif.

Outre la nécessité de travailler au long cours sur les déterminants de la santé mentale (logement, emploi, lien social, éducation, culture, etc.) d'un point de vue collectif, ainsi que sur les inégalités sociales de santé, il est également fondamental de déployer des actions spécifiques qui permettent de renforcer les ressources de chaque citoyen·ne en matière de santé mentale.

Le CRéSaM plaide :

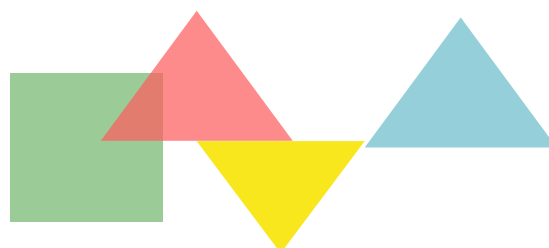


Pour des citoyen·ne·s et professionnel·le·s informé·e·s en matière de santé mentale

Chaque année, déployer une **campagne de communication** de grande envergure en vue de sensibiliser la population aux questions de santé mentale pour :

- Encourager chaque citoyen.ne à prendre soin de sa santé mentale ;
- Encourager chaque citoyen.ne à recourir aux aides disponibles en santé mentale ;
- Favoriser le développement de représentations nuancées sur les troubles de santé mentale.

Améliorer la **lisibilité et la visibilité** de l'offre, auprès du tout public et pour les professionnel·le·s (de la première ligne notamment, c'est-à-dire, tout·e professionnel·le en contact direct avec la population, issu·e des secteurs emploi, santé, jeunesse, petite enfance, enseignement, etc.), en soutenant la centralisation des informations et le recensement de l'offre par province en s'appuyant sur les outils et répertoires existants.






Pour le renforcement des ressources des citoyen·ne·s et professionnel·le·s

Considérer et soutenir la **santé mentale des intervenant·e·s** et plus globalement le bien-être des équipes de professionnel·le·s, en intégrant de manière structurelle et prioritaire des temps d'échanges formels et informels au sein des services.

Soutenir des actions locales visant à renforcer **l'inclusion sociale** et la participation de chacun·e à la vie communautaire, sachant que le lien social est un déterminant majeur pour la santé mentale.

Déployer une stratégie de développement des **compétences psychosociales** transversales à tous les âges et aux différentes sphères de vie.

- 
- Afin de **prévenir les risques psychosociaux** liés aux métiers de l'aide et du soin et aux métiers de l'éducation, des temps d'élaboration et de concertation en équipe doivent être structurellement financés dans la grille horaire hebdomadaire de chaque intervenant·e.
 - Des initiatives relatives à la prévention des risques psychosociaux dans divers secteurs existent ; elles méritent d'être renforcées et mises en œuvre sur le terrain auprès des équipes.



ACCESSIBILITÉ AUX SOINS

L'accessibilité à l'offre en santé mentale a été en partie améliorée grâce aux moyens dégagés par les différents niveaux de pouvoir ces dernières années, mais aussi grâce à l'évolution des représentations concernant les problèmes psychiques du fait de la place grandissante prise par la santé mentale dans le discours ambiant depuis la crise sanitaire.

Il n'en reste pas moins que les délais pour obtenir un suivi sont actuellement encore (beaucoup) trop longs. Ces délais avant une prise en charge sont difficiles à vivre pour tout un chacun et il est essentiel que le renforcement de l'offre s'amplifie à la fois pour les soins de type ambulatoire dans le milieu de vie, et pour les soins résidentiels qui restent indispensables dans certaines situations et pour certaines problématiques.

En outre, les métiers de l'aide et du soin sont de plus en plus désertés. Nombre de professionnels quittent le secteur, les services peinent à recruter, toutes professions confondues. Il s'agit donc de garantir au sein des services de soins un encadrement suffisant, par des professionnels qualifiés et reconnus.

Le CRéSaM plaide :

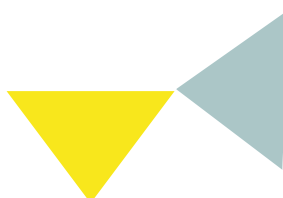
Pour une offre réellement accessible à tous (y compris à ceux les plus éloignés du soin)

Renforcer l'offre de façon concertée entre les différents niveaux de pouvoir, sur base d'une analyse des besoins, en s'appuyant sur l'offre existante et en pérennisant les moyens complémentaires mis à disposition du secteur dans le cadre de la crise sanitaire.

Veiller à maintenir une **offre généraliste**, accessible à tout un chacun.

S'assurer d'une **répartition géographique** efficace et équitable de l'offre, sur tout le territoire.

Rendre davantage attractifs les métiers de l'aide et du soin en améliorant les conditions de travail et en déployant des campagnes d'information sur ces métiers.



Pour une offre adaptée aux besoins spécifiques de toute la population

Permettre une **souplesse** et une adaptabilité de l'offre en laissant aux équipes le soin d'ajuster leur cadre en fonction des besoins des personnes.

Donner la possibilité aux **services ambulatoires** d'offrir des suivis suffisamment contenant, réguliers, et dans la durée, pour les situations qui le nécessitent.

Maintenir et renforcer l'**offre résidentielle** permettant d'accueillir les personnes souffrant de troubles psychiatriques ou nécessitant un cadre contenant, en veillant à garantir l'encadrement nécessaire dans ces services et institutions.

- *Développer davantage de **lieux de liens** (club thérapeutique, café social, Groupes d'entre-aide mutuelle, etc.) en s'appuyant sur les collaborations entre les acteurs de santé mentale et les acteurs locaux (en particulier issus du champ social) ;*



- **Faciliter l'accessibilité des soins de santé mentale** aux personnes en situation de vulnérabilité (personnes d'origine étrangère, personnes âgées, personnes en situation de précarité, etc.), en renforçant les dispositifs permettant d'atteindre ces publics : permanences psy dans les lieux d'accueil, mobilité des professionnels, etc. ;
- **Revaloriser la fonction de (pédo)psychiatre** afin d'endiguer la pénurie de cette profession et garantir ainsi l'accessibilité aux soins prodigués par ces derniers ; sensibiliser les (pédo)psychiatres au travail en ambulatoire.

FORMATIONS INITIALES & CONTINUES

La crise sanitaire a notamment mis en exergue les difficultés rencontrées par les professionnel·le·s de première ligne (c'est-à-dire, tout·e professionnel·le en contact direct avec la population, issus des secteurs emploi, santé, jeunesse, petite enfance, enseignement, etc.) lorsqu'ils se trouvent face à leurs bénéficiaires présentant des problèmes de santé mentale ou des signes de souffrance.

Par ailleurs, certaines difficultés psychiques sont encore repérées tard dans le parcours de la personne en difficulté. Or il est nécessaire de détecter de façon précoce les premiers signes de souffrance pour apporter l'aide et le soin adéquats avant que la situation ne se dégrade.

Il s'agit donc d'une part, de veiller à ce que les professionnel·le·s de première ligne soient en capacité d'accueillir la souffrance là où elle se présente, en développant des aptitudes relationnelles et des attitudes accueillantes et bienveillantes, tout en restant dans leur champ de compétence. D'autre part, il s'agit d'agir préventivement en contribuant à des contextes de vie et d'apprentissage propices à une bonne santé mentale. Et enfin, il est important de veiller au repérage des situations potentiellement à risque de développer un problème de santé mentale.

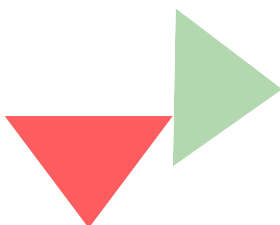
Le CRéSaM plaide :



Pour des professionnel·le·s de première ligne sensibilisé·e·s et outillé·e·s en matière de santé mentale

Introduire dans les cursus de **formation initiale** des futur·e·s professionnel·le·s concernés (en particulier les médecins, les enseignant·e·s, les puéricultrices, etc.) des modules axés sur la santé mentale.

Soutenir les **formations continues** et les sensibilisations à la santé mentale à destination des professionnel·le·s concerné·e·s (policier·ère·s, éducateur·rice·s, enseignant·e·s, aides familiales, professionnel·le·s de la petite enfance, secteur emploi, logement, action sociale, etc.), par les acteurs du secteur de la santé mentale, notamment via des accords de collaboration entre les différents niveaux de pouvoir concernés.



- Intégrer la dimension santé mentale, portée par une approche spécifique du développement adolescent, au **programme de formation initiale** des futur·e·s intervenant·e·s éducatifs·ives auprès des jeunes ;
- Former les professionnel·le·s intervenant auprès des tout jeunes enfants et leur famille au **repérage des signes de souffrance chez les tout petits** ;
- Sensibiliser et former les professionnel·le·s des **institutions pour personnes âgées** à la santé mentale de leurs résident·e·s, en s'appuyant sur les initiatives spécifiques personnes âgées (attachées aux services de santé mentale) et dans la continuité de ce qui a été mis en place par le biais des mesures urgentes en santé mentale dans le cadre de la crise sanitaire.



Pour des professionnel·le·s du secteur de la santé mentale formé·e·s et outillé·e·s face aux nouveaux défis et enjeux de la santé mentale

Accompagner les services afin qu'ils **s'appuient sur l'expertise du vécu** des usagers et des proches pour leur organisation et leur évaluation, à travers différentes modalités telles que l'engagement d'un·e pair-aidant·e, la mise sur pied de comités d'usagers, l'intégration de la notion de rétablissement.

Soutenir l'accès des professionnel·le·s de la santé mentale à des **formations ciblées** sur des problématiques émergentes.



- Former les professionnel·le·s de la santé mentale à **l'interculturalité**, au travail avec interprètes et aux différents enjeux de l'exil ;
- Former les professionnel·le·s à une approche compréhensive, nuancée et basée sur les connaissances scientifiques de **l'utilisation des écrans**.

CENTRE DE RÉFÉRENCE EN SANTÉ MENTALE

Les demandes adressées au CRéSaM sont de plus en plus nombreuses et émanent d'acteurs de plus en plus diversifiés, issus du secteur de la santé mentale et des secteurs connexes, d'acteurs de terrain, des autorités et d'autres partenaires engagés dans les enjeux de santé mentale.

L'avant-projet de décret modifiant le Code wallon de l'action sociale et de la santé en ce qui concerne la santé mentale et ses services actifs en Wallonie prévoit un élargissement de la mission d'appui du Centre de référence en santé mentale à tout le secteur de la santé mentale et plus largement aux professionnels de l'aide et du soin.

Le CRéSaM plaide :



Pour un Centre de référence en santé mentale en capacité de développer sa mission d'appui

Pourvoir le Centre de référence de **moyens suffisants** lui permettant de répondre adéquatement aux demandes et contribuer davantage encore à l'amélioration des réponses aux besoins de santé mentale de la population.

Rendre accessibles les données relatives à la santé mentale au Centre de référence afin qu'il puisse développer ses projets au plus près des besoins.

Donner la possibilité au Centre de référence en santé mentale de développer ses missions dans la **transversalité**, auprès des acteurs de santé mentale et des secteurs connexes, à tous les niveaux de pouvoir.

Intégrer le Centre de référence en santé mentale au sein des instances ad hoc afin de lui assurer **l'accessibilité aux enjeux du secteur** et la possibilité de contribuer au déploiement d'une vision politique en santé mentale.

